



Baisse de pension alimentaire pour les enfants

Par Visiteur

Bonjour je fais à appel à vous car mon mari et moi avons rendez vous le mardi 23 fevrier pour une baisse de pension pour les 2 enfants mon mari touche 2000 euros sans la baisse de pension et moi je touche 200 euros d'allocation aux adultes handicapé son ex femme a pris un avocat merci de me tenir au courant

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Quel élément fait que votre ex mari souhaite diminuer la pension alimentaire?
Avez vous un nouveau conjoint?
quel age ont vos enfants?
A-t-il eu de nouveaux enfants?

Cordialement

Par Visiteur

Pour le moment nous n'avons pas d'enfant notre budget est trop serré nous payons 665 euros de loyer on donne 400 euros de pension et 500 euros de facture à la fin du mois il nous reste pas grand chose

Par Visiteur

Ce n'est pas mon ex mari c'est mon mari qui a divorcé il y a 8 ans qui demande une baisse de pension alimentaire pour ses 2 enfants on est marié depuis 2 ans avec un seul salaire et l'aah de 200 euros que je viens de percevoir il donne actuellement 400 euros de pension et nous souhaiterions la baisser car il y a 3 ans mon mari payé 400 euros de loyer depuis sa a augmenté de 300 euros on paie actuellement environ 700 euros de loyer et moi à sa charge sans travail voici les 2 éléments qu'on dispose

Par Visiteur

Madame,

Je comprends parfaitement votre demande.
Ceci étant si le juge prend en compte vos arguments il va aussi prendre en compte la situation de la mère (ses revenus, ses charges, les besoins des enfants).
On ne peut préjuger de la décision du juge.

Cordialement

Par Visiteur

La mère travaille avec un salaire d'environ 1400 euros avec la pension de 400 e et les allocations de 120 euros ils ont 2 maisons une dans le sud à port le cate et une sur lyon ils ont agrandi leur maison ils sont quand meme aisé mais elle pleure sa misère ce n'est pas par besoin mais pas vengeance qu'elle veut ses 400 euros faut-il leur dire qu'ils ont 2 maisons à votre avis quels sont les arguments à leur dire car on a pas pris d'avocat
cordialement

Par Visiteur

Madame,

Etant donné que votre adversaire a pris un avocat il aurait été peut être judicieux d'en prendre un vous aussi.
Tout d'abord il faut savoir que les allocations ne sont pas pris en considération comme étant un revenu. Donc vous ne pouvez pas en tenir compte pour déterminer le montant Concernant les biens:

A qui appartiennent ces maisons?

Sont elles en location?

Est ce que la mère est mariée avec le monsieur avec qui elle vit?

Quel âge ont les enfants?

Font ils des activités extra scolaire?

Cordialement

Par Visiteur

On a pas les moyen de prendre un avocat etant donné que mon mari travaille la maison appartient à la mère des enfants la mère n'est pas marié les enfants ont entre 10 et 14 ans on a un salaire pour 2 de 1500 euros c'est pour sa qu'on a demandé une baisse
cordialement

Par Visiteur

Madame,

Je comprends parfaitement.

Le souci est que la mère a un salaire équivalent à celui de votre mari et les deux enfants à charge.

Les revenus de son compagnon ne sont malheureusement pas pris en charge.

Est ce que dans votre vie hormis l'augmentation de loyer (d'ailleurs je trouve votre augmentation énorme) des événements sont intervenus? Perte d'emploi par exemple ou diminution des revenus?

Cordialement

Par Visiteur

C'est que je suis à sa charge sans emploi normalement la pension doit baisser comme vous dite c'est le juge qui décider au mois d'avril le salaire de mon mari va baisser je pense que la il baisseront la pension on verra ça
cordialement

Par Visiteur

Madame,

Effectivement vous pouvez faire valoir ces arguments.

J'espère que tout se passera pour le mieux.

Bien cordialement